

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 OCTOBRE 2022

I- Ouverture de la séance

En ce jour, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Sébastien TESSON.

La séance commence à 18h.

Sont absents et excusés : M. BELLOT Frédéric, Mme MASSE Johanne, M. MICHEL Olivier ;

Invité : M. RETAILLEAU Quentin

Pour plus de détails sur la liste complète des présents, titulaires ou suppléants, consulter la liste d'émargement.

Le nombre de présents en début de séance est de 22 pour un quorum de 16.

II- Ordre du jour

Point N°1 : Installation du nouveau conseil d'administration

Le nouveau conseil d'administration est installé. Le prochain CA sur le budget aura lieu le 24 novembre 2022.

Vote à l'unanimité

22 Votants	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 22
------------	------------	----------------	-----------

Point N°2 : Approbation du PV du CA du 22 septembre 2022

Le compte-rendu du précédent CA est adopté à l'unanimité.

22 Votants	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 22
------------	------------	----------------	-----------

Point N°3 : Installation des commissions

Approbation à l'unanimité de l'ensemble des commissions installées au premier CA (Cf. tableaux).

22 Votants	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 22
------------	------------	----------------	-----------

Point N°4 : Règlement intérieur du CA

Approbation à l'unanimité du règlement intérieur du CA.

Il est rappelé que les comptes-rendus du CA sont consultables dans un classeur au secrétariat du lycée.

22 Votants	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 22
------------	------------	----------------	-----------

Arrivée à 18h45 de Mme MAROLLEAU Laurence

Point N°5 : Répartition des IMP

Il y a 14,5 indemnités pour mission particulière à répartir.

Elles sont généralement réparties en trois points liés aux missions obligatoires dans un lycée (Cf. tableau).

Un coordinateur par discipline est nommé chaque année. Le coordinateur peut parfois changer en cours d'année. Par exemple, pour l'AS ou la section sportive gérée par les professeurs d'EPS, le référent est Monsieur LIMOGES.

Le référent culture est Madame LE FLOC'H.

Le référent RUPN et PIX (certification numérique) est Madame CHARLOT.

Le référent décrochage scolaire est la CPE, Mme BECHIEAU

Le référent égalité filles-garçons et citoyenneté est Madame TAISNE, professeure d'Histoire-Géographie.

Soit un total de 7,75 IMP.

Le reliquat est utilisé pour les autres missions (Cf. tableau).

Point N°6 : Voyages

Après les années Covid, les voyages scolaires reprennent au lycée.

Le prochain voyage se déroulera à Londres du 6 au 9 février 2023 avec les élèves de terminale en AMC (anglais monde contemporain) et HGGSP (Histoire-Géographie, géopolitique et sciences politiques).

Ce voyage concerne 48 élèves et 4 accompagnateurs.

Des trois offres faites par des voyagistes, une seule correspond (celle de Travel Jeunesse) au programme voulu par les enseignants et propose une traversée par le tunnel sous la Manche.

Le budget du voyage est le suivant :

Le coût total du voyage : 22 513,50 euros.

Le financement par le lycée : 1 731,81 euros.

Le financement par la Région : 6 381,69 euros.

La participation des familles : 300 euros.

Il a été rappelé que le fonds social peut aider les familles en difficulté.

Vote à l'unanimité

23 Votants	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 23
------------	------------	----------------	-----------

Point N° 7 : Conventions

Deux conventions ont été votées à l'unanimité :

a) La convention de groupement comptable 2023

L'agence comptable regroupe tous les établissements des Sables d'Olonne (3 collèges et 3 lycées).

Vote à l'unanimité

23 Votants	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 23
------------	------------	----------------	-----------

b) La convention pour la section vendéenne des cadets de La Défense.

Cette convention inter-établissements concerne les lycées SAVARY DE MAULÉON, ÉRIC TABARLY, SAINTE-MARIE DU PORT, VALERE MATHÉE et l'ASOR 44 qui est l'Association des sous-officiers de réserve de Nantes. Les élèves doivent avoir plus de 16 ans pour devenir cadets de La Défense. Ils découvrent alors les métiers de La Défense en participant à des présentations du domaine militaire : armée de terre, armée de l'air, marine, armement, gendarmerie. Par exemple, la visite de sous-marins sur la base de La Rochelle. Depuis la rentrée scolaire, à ce jour, seuls deux élèves du lycée SAVARY DE MAULÉON sont concernés par ce dispositif.

Vote à l'unanimité

23 Votants	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 23
------------	------------	----------------	-----------

Point N°8 : Tarifs

Les nouveaux tarifs sont votés à l'unanimité et concernent la perte de badge pour la cantine, la dégradation de livres, etc. (Cf. tableau).
Il est important de responsabiliser les élèves car le matériel appartient à la collectivité.

Vote à l'unanimité

23 Votants	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 23
------------	------------	----------------	-----------

Point N°9 : Calendrier, informations et questions diverses

L'ensemble du calendrier a été présenté. Cela permet d'acter quelques grandes dates, mais ce calendrier reste évolutif.

Voici les temps forts :

Le championnat académique de surf le 19 octobre aux Sables d'Olonne
Le retour de voyage de la section euro le 21 octobre
Le bac blanc des STMG les 14 et 18 novembre
Le premier trimestre s'arrête le 25 novembre
Le départ en stage des SM2 et SM1 le 28 novembre
Les conseils de classe fin novembre, début décembre
La réunion avec les parents d'élèves de seconde le 9 décembre
La semaine de l'orientation à partir du 12 décembre
La réunion avec les parents d'élèves de première le 5 janvier 2023
Le bac blanc de philosophie le 18 janvier, un mercredi, pour ne pas trop perdre d'heures de cours
Les portes ouvertes du lycée le samedi 4 février au matin
Le deuxième trimestre s'arrêtera le 3 mars
Le calendrier national a été publié, les épreuves de spécialités auront lieu du 20 au 22 mars
Le deuxième bac blanc de philosophie et le BTS blanc SAM le 3 avril
Les résultats du baccalauréat le 7 juillet

Concernant les autres informations et questions diverses, nous sommes en période d'élections professionnelles. Le vote électronique aura lieu en décembre. Il est déjà possible de s'inscrire sur le site électeur.

Monsieur le Président de la République sollicite les établissements dans le cadre du Conseil national de la Refondation. Des réunions auront lieu pour discuter de sujets pédagogiques innovants favorisant la réussite des élèves.

Deux journées banalisées seront accordées par le Ministère de l'éducation nationale afin d'avancer sur ce sujet avec les enseignants, élus, parents et élèves. Cette démarche sera couplée avec le travail sur le nouveau projet d'établissement, puisque l'actuel s'achève à la fin 2022.

III- Conclusion

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 20h05.

Le responsable de la prise de notes

Mme LOUIS-ROUX Delphine



Le Président

M. TESSON Sébastien

